

Fiche N° 0140	Auteur D. Barbier	19/04/2007
	<b>Marguerite de Constantinople</b>	Ascendant ☉ Allié ○

Comtesse de Flandre et de Hainaut en 1244



*Marguerite de Flandre*

Marguerite II de Flandre, plus connue sous le nom de Marguerite de Constantinople, fut Comtesse de Flandre et du Hainaut de 1244 à 1279.

Elle marqua profondément son époque, notamment en Pévèle où elle vécut de nombreuses années et où elle voulut se faire inhumer.

Les Pévèlois connaissent sans doute trop peu sa vie qui fut pourtant loin d'être un long fleuve tranquille. Aimée par les uns, haïe par les autres, Marguerite a été considérée par la postérité tantôt comme la Comtesse la plus sage, tantôt comme la "Noire Dame".

Cet essai tente de faire objectivement le point sur l'existence qui fut, de toute façon, peu commune et, pour ce qui concerne le Pays de Pévèle, certainement bénéfique.

## LE CADRE HISTORIQUE

Nous sommes au début du XIIIème siècle.

Le roi de France, Philippe II dit le Conquérant - que l'histoire retiendra sous le nom de Philippe Auguste - a commencé à mettre en œuvre son grand dessein : l'élargissement du domaine royal. En quarante-trois ans de règne, il en quadrupla la superficie.

Déjà, en épousant en 1180 Isabelle, la fille du Comte de Hainaut, Baudouin V le Courageux, il s'est assuré de l'Artois et, en 1185, il a pris possession d'Amiens et du Vermandois, tous ces territoires formant la dot d'Isabelle. Philippe Auguste est donc aux portes de deux riches provinces : la Flandre, fief mouvant majoritairement de la couronne de France et le Hainaut, terre relevant de l'Empire germanique.

Ces deux principautés, très prospères, excitent en permanence la convoitise du roi. De 1185 à la fin du siècle, Philippe Auguste, remettant sans cesse les frontières en question, est venu guerroyer de nombreuses fois :

- d'abord contre Philippe d'Alsace, le Comte de Flandre, son parrain et tuteur, devenu son ennemi,
- ensuite contre Baudouin V de Hainaut, le Courageux qui, ayant épousé Marguerite, sœur de Philippe d'Alsace, a succédé à ce dernier de 1191 à 1194 à la tête du Comté de Flandre,
- enfin, contre Baudouin VI, le fils du Courageux, qui depuis la mort de Marguerite d'Alsace, est à la fois Comte de Flandre sous le nom de Baudouin IX et Comte de Hainaut sous le nom de Baudouin VI.

Cependant, Baudouin IX – VI – père de notre héroïne – a su résister aux prétentions de Philippe Auguste. Le 02 janvier 1200, à Péronne, il lui a fait reconnaître sa souveraineté sur les deux comtés : il les tient donc bien en mains.

## **NAISSANCE DE MARGUERITE – ORIGINE DE LA QUATRIEME CROISADE**

C'est à Valenciennes, en Hainaut, que naît Marguerite aux fêtes de la Pentecôte 1201<sup>1</sup>.

Elle est la deuxième enfant de Baudouin et de Marie de Champagne, son épouse. Jeanne, leur première fille, née en 1190, succédera à son père de 1206 à 1244 ; elle restera dans les mémoires "la bonne Comtesse Jeanne".

Quant à Marguerite, elle reçoit le prénom de sa grand-mère, qui fut la première femme à hériter à la fois du Comté de Flandre (par son frère, Philippe d'Alsace, mort sans enfant) et du Comté de Hainaut (par son mari Baudouin V).

Dès 1201, on ne pouvait assurément se douter que la petite Marguerite, de onze ans plus jeune que Jeanne, gouvernerait, elle aussi, la Flandre et le Hainaut pendant trente-cinq ans et que sa succession provoquerait des luttes sanglantes.

Dès 1202, le destin exceptionnel des deux sœurs prend forme. Baudouin, leur père, part pour la terre sainte : le Comte sera l'un des chefs de la quatrième croisade. Le tombeau du Christ est en effet toujours aux mains de "l'infidèle" Saladin car Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion n'ont pas pu reconquérir Jérusalem au cours de la croisade précédente ((1190-1192).

C'est à l'occasion d'un tournoi en Champagne que Baudouin décide de répondre à l'appel lancé aux barons de France par le fameux Foulque, curé de Neuilly sur Marne, considéré comme un saint par le peuple et à qui le pape Innocent III a confié le soin de prêcher cette nouvelle croisade. Hélas ! Baudouin ne parviendra jamais à Jérusalem : son expédition en Orient sera une aventure lourde de conséquences.

## **BAUDOUIN I<sup>er</sup> DE CONSTANTINOPLE**

Avant de partir, Baudouin confie la tutelle de ses filles et l'administration de ses états conjointement à son frère, Philippe de Namur et à un brillant chevalier qu'il avait en haute estime : Bouchard d'Avesnes.

Le jour de Pâques, 14 avril 1202, l'énorme convoi des croisés (il atteindra quelque trente mille hommes) se met en route. Parmi eux, les comtes de Saint-Pol, de Champagne et de Blois, les évêques de Soissons et de Troyes.

---

<sup>1</sup> Certains historiens placent sa naissance en 1202

Ils sont arrêtés une première fois à Venise. Comptant sur la flotte de cette puissante république pour s'embarquer vers la Syrie, ils doivent, en échange, prêter main forte aux Vénitiens pour aller reprendre en Dalmatie la ville de Zara, enlevée par les Hongrois.

On est alors en novembre 1202.

Une seconde fois, les croisés se détournent de leur route, à la demande d'Alexis Comnène, fils d'Isaac II – Ange, l'empereur grec de Constantinople, lequel avait été détrôné par son frère Alexis III. Le prince Alexis Comnène promet de rétribuer généreusement les croisés et de replacer l'Empire byzantin sous l'autorité de Rome (Byzance s'en était séparée en 1054), s'ils l'aident à rétablir son père sur le trône.

Baudouin et ses compagnons d'armes partent pour Constantinople, non sans arrière-pensées : la cité réputée la plus riche d'Orient ne peut que présenter beaucoup d'attraits pour des chevaliers toujours à court de ressources !

A la suite d'un siège de soixante jours, ils emportent la ville. Isaac II - Ange est rétabli et partage le pouvoir avec son fils qui prend le nom d'Alexis IV.

L'hiver étant arrivé, les croisés décident de ne pas reprendre la mer avant le printemps. Ils préfèrent jouir du pays conquis en séjournant sur les agréables rives du Bosphore !

Survient alors à Constantinople une insurrection : Isaac II Ange est assassiné et Alexis IV – Comnène étranglé par l'usurpateur Alexis Ducas, surnommé Murzulphe.

Les croisés reviennent donc assiéger la ville : après soixante-huit jours de lutte, elle tombe entre leurs mains. Le 12 avril 1204, Baudouin entre à nouveau dans la capitale de l'Empire Byzantin... qui est, cette fois, mise à sac : les croisés se paient ainsi eux-mêmes de l'aide apportée à Isaac II Ange et son fils qui n'avaient pas tenu leurs promesses. Tant il est vrai que le pire côtoie le meilleur chez ceux qui ont cousu la croix sur leur manteau !

Le trône impérial étant vacant, les chefs de l'expédition, princes aussi bien qu'évêques, pensent le moment venu de réaliser l'unité de la chrétienté promise par Alexis IV Comnène avant son couronnement : ils fondent ce que l'on appellera l'Empire latin de Constantinople.

Le 16 mai 1204, ils élisent à sa tête celui qu'ils jugent le plus digne : Baudouin IX – VI, Comte de Flandre et de Hainaut qui devient ainsi Baudouin 1<sup>er</sup>, Empereur de Constantinople – ce que rappelle le titre que porteront ses filles Jeanne et Marguerite.

Mais les grecs n'acceptent pas le joug des latins. Baudouin doit entreprendre la conquête de la Thrace.

Devant les murs d'Andrinople qui résiste, il est vaincu et fait prisonnier par les bulgares venus au secours des assiégés. Après avoir retenu Baudouin captif onze mois, Johanice, roi des bulgares, ordonne de lui couper bras et jambes et le fait jeter, ainsi mutilé, dans une fosse où il meurt en avril 1205.

Entre temps, la Comtesse Marie de Champagne s'était mise en route par mer pour rejoindre son mari en Palestine. Arrivée malade en Syrie, elle était morte d'émotion à Saint Jean D'Acre en 1204, en apprenant l'élection de Baudouin au trône impérial.

Voici donc Jeanne et Marguerite orphelines. La mort de Baudouin n'est tenue pour certaine qu'en 1206, Jeanne ayant envoyé des ambassadeurs s'informer auprès des Bulgares. Fille aînée, Jeanne devient alors à seize ans, Comtesse de Flandre et de Hainaut. (*voir l'article de Mme Geneviève DE CANT : Réponse à la controverse sur l'âge réel de Jeanne de Flandre*)



Baudouin IX entouré de son épouse et de ses deux filles, Anne et Marguerite  
. Tapiserie de G. Werniers d'après un carton D'Arnould de Vuez, 1703  
(Musée de l'Hospice Comtesse, Lille)

## LES JEUNES ANNEES AU LOUVRE

Philippe – Auguste, toujours préoccupé d'affermir la couronne de France, craint qu'on propose Jeanne en mariage au roi d'Angleterre. Il décide donc de mettre à profit une coutume féodale alors bien établie : le droit de garde des enfants mineurs de ses vassaux.

De surcroît, Philippe – Auguste est l'oncle des jeunes princesses : il a épousé, rappelons-le, en premières noces, Isabelle de Hainaut (décédée en 1190, après avoir donné naissance au futur Louis VIII). Il entend bien se faire obéir de ses nièces !

Avec la connivence de Philippe de Namur qui n'ose lui tenir tête (et à qui il promet en récompense la main de sa fille Marie, née de sa troisième épouse, Agnès de Méranie), Philippe – Auguste fait enlever Jeanne et Marguerite du château de Gand pour les amener à Paris.

Les Flamands et Hennuyers ont beau réagir énergiquement en ôtant à Philippe de Namur, tuteur indigne, le gouvernement des deux provinces ; les jeunes princesses resteront au Louvre, parmi les dames d'honneur de la reine.

Jusqu'à ce que le roi ait arrangé le mariage de Jeanne avec Ferrand de Portugal...ce en quoi il commet une grave erreur, puisque Ferrand se retournera contre lui, avant d'être vaincu à Bouvines.

## PREMIER MARIAGE DE MARGUERITE : BOUCHARD D'AVESNES

Marguerite à dix ans lorsqu'elle regagne la Flandre et le Hainaut. Elle y est confiée à nouveau à son second tuteur, Bouchard d'Avesnes qui a gardé tout son crédit auprès des Conseillers des deux provinces.

Bouchard est le fils de Jacques d'Avesnes, mort glorieusement en Terre Sainte sous les yeux de Richard Cœur de Lion, au cours de la troisième croisade.

Nobles et Conseillers savent que Bouchard a été fait chevalier par Richard lui-même (sacré Roi d'Angleterre). Ils savent aussi que Bouchard a d'abord envisagé l'état ecclésiastique et qu'il a étudié le droit à Paris avant de pencher pour la carrière des armes et de se mettre au service de Richard 1<sup>er</sup>, l'ami de son père.

Ce qu'ils ignorent, c'est que le Chevalier Bouchard, avant d'être adoubé et de revenir en Flandre, a reçu secrètement l'ordre du sous-diaconat à Orléans et que, de ce fait, il a contracté l'engagement du célibat.

Or, la jeune Marguerite qui, selon ses admirateurs, a "la grâce de la fleur dont elle porte le nom", ne tarde pas à recevoir des demandes en mariage. Philippe-Auguste, toujours aux aguets, propose un prince bourguignon de sang royal (le duc de Cornouailles, Arnould, a en effet déjà fait connaître ses aspirations !).

Les Conseillers consultent la noblesse et les échevins des bonnes villes : ceux-ci, soucieux de l'indépendance du pays, leur préfèrent celui qui a su se faire remarquer de Bauduin et que l'on considère dans la région comme le chevalier le plus accompli : Bouchard.

Marguerite n'est d'ailleurs pas insensible aux charmes de son tuteur qui joint les qualités du corps à celles de l'esprit : elle répond volontiers à ses avances.

En 1213, dans la chapelle du château du Quesnoy, un prêtre de la Maison des Avesnes, Guy de Nouvion, bénit leur union. Sait-il que, pour l'Église, elle est entachée de nullité ?

Les noces sont célébrées en grande pompe à la cour de Ferrand et de Jeanne. Celle-ci est heureuse de voir sa sœur en de si bonnes mains. Puis Bouchard emmène sa jeune épouse – elle n'a que douze ans alors qu'il en a quarante ! – au château d'Etroeungt, près d'Avesnes.

Deux années s'écoulent, deux années de bonheur puisque , en ce bref laps de temps, la précocité Marguerite donne successivement naissance à deux fils : Jean et Baudouin.

D'où vient alors la rumeur ? Peut-être, à la cour de France s'est-on informé du passé de Bouchard, car Philippe – Auguste n'a pas vu d'un bon œil le mariage de Marguerite : ne risquait-il pas de porter dans la famille des Avesnes la couronne de Flandre et de Hainaut, au cas où l'aînée, Jeanne, mourrait sans enfant ? – ce qui devait se produire !

Toujours est-il qu'une nouvelle stupéfiante se répand dans le pays et parvient aux oreilles de Jeanne : Bouchard a prononcé dans sa jeunesse des vœux qui lui interdisaient de se marier.

Jeanne en appelle au Pape Innocent III qui, au Concile de Latran (1215) déclare le mariage nul. Mais Bouchard et Marguerite refusent de se soumettre. Bouchard tente d'abord de fléchir le Pape : il se rend à Rome pour implorer le pardon. En vain ! Innocent III exige qu'il remette femme et enfants à la Comtesse Jeanne et qu'il reprenne l'habit ecclésiastique. Bouchard promet de s'amender mais, à peine revenu au milieu des siens, il s'écrie : *"Je préfère être écorché vif et coupé par morceaux que de me séparer d'objets aussi chers"*.

Marguerite témoigne, elle aussi, qu'elle a du tempérament. Un jour qu'elle se trouve à la cour de Flandre, elle déclare devant plusieurs évêques et barons : *"Oui, je suis la femme de Bouchard, et sa femme légitime. Jamais, tant que je vivrai, je n'aurai d'autre époux que lui !"* et, se tournant vers la Comtesse Jeanne : *"Celui-là, ma sœur, vaut mieux que le vôtre"* (Ferrand de Portugal), *"il est meilleur*

*mari*” – Ferrand n’avait pas encore procréé – *“et il est plus brave chevalier”* – Ferrand, après la défaite de Bouvines, était en prison dans la tour du Louvre !

Pour gagner du temps – on pouvait escompter qu’Innocent III, âgé et en mauvaise santé, ne vivrait plus bien longtemps – et pour mieux se soustraire à l’influence de Jeanne, Bouchard et Marguerite s’étaient installés au château d’Houfalize, sur la Meuse. Ils devaient y rester six ans. Hélas ! en 1217, le nouveau Pape, Honorius III, promulgue l’excommunication de Bouchard !

Le fier Chevalier se rebelle et, en 1219, il prend les armes contre Jeanne pour la forcer à payer la dot de sa sœur. Bouchard exigeait la moitié de l’Héritage de Bauduin IX. Cette fois, le sort lui est défavorable : il est vaincu. Blessé, abandonné par ses serviteurs, désapprouvé par son peuple, il est réduit à se rendre.

Marguerite elle-même, menacée à son tour des foudres de Rome si elle ne quitte pas son apostat de mari, est contrainte d’obéir. En 1221, elle vient se réfugier auprès de sa sœur, avec ses enfants considérés comme illégitimes.

## **DEUXIEME MARIAGE DE MARGUERITE – INSTALLATION EN PEVELE**

Que se passe-t-il alors chez Marguerite ? Subit-elle l’influence de Jeanne ? ou, se rendant enfin compte que Bouchard a abusé de sa bonne foi, veut-elle se réhabiliter aux yeux de l’Église ?

Brusquement, elle change tout à fait d’attitude et décide d’abandonner son conjoint. Bouchard, délaissé, s’en va habiter en son château d’Etroeungt où il mourra dans la solitude et le chagrin vers 1240.

En 1223, Marguerite confirme avec éclats ses nouvelles dispositions : au grand étonnement de beaucoup mais avec l’assentiment de Jeanne, elle épouse un seigneur champenois : Guillaume de Dampierre – qui lui a été présenté, évidemment, par Philippe Auguste !

A cette occasion, l’indulgente Jeanne lui constitue un apanage avec la Pévèle, l’Ostrevent et une partie du Mélantois.

Cette seconde union, beaucoup plus paisible que la première, ne durera que neuf ans pendant lesquels naissent cinq enfants :

- Trois fils : Guillaume, Guy (futur Comte dont l’opposition à Philippe le Bel amènera la bataille de Mons en Pévèle – 18 août 1304), et Jean.
- Deux filles : Jeanne et Marie (qui sera Abbesse de Flines).

En 1232, Guillaume de Dampierre meurt. C’est alors que Marguerite, “veuve pour la deuxième fois” à trente et un ans, décide de s’installer au centre de son domaine, à Orchies.

L’avenir l’obligera à quitter souvent le Pays de Pévèle mais toujours, elle y reviendra, soit à Orchies, soit par la suite à Flines. Elle exercera son autorité sur toute la région et bien au-delà, lorsqu’elle deviendra elle-même, en 1244, Comtesse de Flandre et de Hainaut.

De 1223 à 1244, Marguerite mène une vie relativement calme, dont douze années de résidence habituelle en Pévèle : période de paix particulièrement bénéfique pour notre terroir, avant le retour de la tempête.

Mais avant d’évoquer cette heureuse influence, il nous faut essayer de démêler les nombreux fils qui ont fait le tissu de la seconde partie de sa vie. Il y en eut de très bonne laine mais aussi de bien mauvais coton ! L’ardente Marguerite ne s’est pas rangée d’un seul coup : hélas, la Dame Noire de Hainaut a porté ombrage à la sage Comtesse de Flandre !

## MARGUERITE COMTESSE DE FLANDRE ET DE HAINAUT – PROBLEME DE SUCCESSION

Avec le temps, Marguerite a reporté le ressentiment qu'elle gardait envers Bouchard sur les enfants qu'il lui a donnés. Jean et Bauduin d'Avesnes qu'elle a pourtant tendrement chéris, lui sont devenus antipathiques.

Au contraire, elle a réservé toute son affection aux enfants nés du second mariage : les Dampierre. Ce nouveau revirement de Marguerite à l'égard des Avesnes s'est petit à petit transformé en haine.

Haine malheureusement entretenue par les descendants des deux lits qui constitueront deux Maisons rivales, se combattront âprement et amèneront le morcellement de l'héritage de Bauduin le Courageux. Flandre et Hainaut deviendront provinces ennemies pour longtemps.

Le 05 décembre 1244, la "bonne Comtesse Jeanne" Quitte ce monde, après quarante ans de règne. Elle ne laisse aucun descendant, la petite Marie qu'elle avait eue de Ferrand après sa sortie de prison, étant décédée en 1236, à l'âge de huit ans.

Marguerite succède donc à sa sœur, à la tête de la Flandre et du Hainaut. Cette accession à la souveraineté «éveille certainement en elle un désir de prendre sa revanche sur le passé.

Dès son avènement, elle témoigne de son dessein de déshériter les enfants du premier lit : elle se rend à Péronne où se trouve le roi de France – qui est maintenant Louis IX, son cousin, le futur Saint Louis – pour lui faire hommage des deux comtés. Elle se fait accompagner de l'aîné des Dampierre, Guillaume, espérant le faire reconnaître comme seul et unique héritier.

Mais Jean d'Avesnes, fils aîné de Marguerite et de Bouchard, arrive en même temps que sa mère. Lui aussi veut faire reconnaître ses droits : n'est-il pas le premier-né et sa naissance n'a-t-elle pas eu lieu avant que Bouchard soit excommunié ? D'ailleurs, si le Pape Grégoire IX, en 1236, a déclaré officiellement Jean et Bauduin illégitimes, l'Empereur Frédéric II, lui, vient de les reconnaître aptes à succéder aux biens de leurs père et mère.

La querelle est vive : Guillaume de Dampierre ne craint pas de dire, devant Louis IX, que Jean d'Avesnes est le fils d'un "prêtre défroqué" !

Le sage monarque se garde de trancher immédiatement : il prend soin de s'informer en confiant une enquête à l'évêque de Tusculum, légat du Saint-Siège. L'affaire reste en suspens deux ans... au cours desquels la division passe des familles aux comtés, la Flandre prenant parti pour les Dampierre et le Hainaut pour les Avesnes.

Jean d'Avesnes a épousé Alix, sœur de Guillaume, Comte de Hollande. Fort de cet appui, il menace de prendre les armes contre sa mère. Finalement, pour éviter la guerre civile, les deux parties décident de s'en remettre à l'arbitrage de Louis IX et s'engagent à respecter sa décision.

L'enquête sur le premier mariage de Marguerite conclut à la validité, pour elle et pour les enfants nés avant l'excommunication. En conséquence, par le "Dit de Péronne" (juillet 1246), le roi décide de partager l'héritage : à la mort de la Comtesse, la Flandre ira aux Dampierre et le Hainaut aux Avesnes.

Par cet arbitrage, Louis IX fait preuve d'habileté : la division en deux comtés affaiblit leur puissance, mais il ne satisfait aucune des deux parties. Marguerite marque son amertume en ôtant de son écusson les armoiries de Hainaut. Quant à Jean d'Avesnes, il ne se résigne pas à la portion congrue, alors que la part la plus importante de l'héritage va aux enfants du second lit : il songe immédiatement à renier ses engagements.

## LA LUTTE ENTRE LES DAMPIERRE ET LES D'AVESNES

L'année 1247 voit le début de la lutte armée, Guillaume de Hollande est élu empereur d'Allemagne. A ce titre, Marguerite doit lui prêter serment pour les îles de Zélande et les terres de la Flandre impériale, mais elle est trop fière pour rendre hommage à un allié de Jean d'Avesnes !

Celui-ci y trouve un prétexte. De concert avec Guillaume de Hollande, il rassemble des hommes d'armes aussi bien en Allemagne qu'en Hollande et en Hainaut et il fait une incursion en Flandre impériale, en manière d'expédition punitive. Il prend les villes de Grammont et de Termonde, rase plusieurs forteresses, ravage les territoires bordant la rive droite de l'Escaut et tue bon nombre de Flamands avant de se retirer. Ce faisant, Jean d'Avesnes soutient que l'arbitrage de Péronne ne concerne pas ces terres, attendu qu'elles ne relèvent pas du Royaume de France.

Marguerite a bien rassemblé, elle aussi, une armée mais elle ne peut résister à des adversaires aussi puissants. En désespoir de cause, elle essaie de faire intervenir le roi de France en allant se plaindre auprès de lui avec trois ses fils : Guillaume, Guy et Jean.

Louis IX, toujours prudent, estime avoir déjà fait la part belle aux Dampierre par la sentence de 1246 : il ne veut pas prendre parti. Cependant, comme il prépare à partir pour la croisade (la septième), il est décidé que Guillaume de Dampierre l'accompagnera. En prenant immédiatement la croix, le jeune prince place son héritage sous la protection de l'Eglise et personne ne pourra plus l'attaquer sans forfaire à la trêve de Dieu et encourir l'anathème.

De retour en Flandre, Marguerite négocie la paix avec Jean d'Avesnes. Moyennant soixante mille écus d'or qu'elle promet de verser dès que son fils Guillaume rentrera de croisade, elle obtient que les d'Avesnes renoncent à leurs prétentions sur la Flandre impériale et les îles de Zélande.

Cependant, de nouvelles difficultés ne tardent pas à surgir, cette fois de la part de Guillaume d'Hollande lui-même. Marguerite refusant toujours de lui rendre hommage, il la somme par trois fois de comparaître devant l'assemblée des grands feudataires de l'Empire. A quoi elle oppose un dédaigneux silence !

En avril 1248, l'Empereur convoque la diète. Après avoir exposé ses griefs contre Marguerite, il décide de lui enlever la Flandre impériale et les îles de Zélande pour les donner à Jean d'Avesnes.

Pour prouver le bien fondé de cette décision, les Avesnes soulèvent à nouveau la question de leur légitimité : ils veulent que Rome la reconnaisse officiellement. Le Pape Innocent IV qui, après avoir excommunié Frédéric II, souhaite établir de meilleures relations avec son successeur à l'Empire, désigne l'évêque de Châlons et l'abbé du Saint-Sépulcre à Cambrai pour procéder à de minutieuses recherches sur les circonstances exactes du mariage de Bouchard et de Marguerite.

En octobre 1249, les délégués du Saint-Siège déclarent Jean et Bauduin d'Avesnes légitimes et en avril 1250, Innocent IV confirme que quiconque oserait encore inquiéter les Avesnes de ce chef ferait l'objet de la censure ecclésiastique.

Ainsi se trouve légalement confirmée la donation de la Flandre impériale à Jean d'Avesnes. Marguerite, blessée à la fois dans son amour-propre et dans son ambition, peut alors mesurer à quelle déplorable conséquence son antipathie envers les fils de Bouchard l'a conduite !

Hélas, l'infortune la poursuit, son fils Guillaume rentre de croisade, rapportant de nobles cicatrices gagnées à la bataille de Mansourah, aux côtés de Louis IX. A peine arrivé, il se rend à un tournoi donné par un haut baron du Hainaut, le sire de Trazegnies. Dans la mêlée, il est désarçonné, roule sous les pieds des chevaux et est horriblement écrasé.

Ainsi disparaît, le 06 juin 1251, le fils de la prédilection de Marguerite, celui dont elle voulait faire son unique successeur. Tout de suite, la Comtesse accuse Jean et Bauduin d'Avesnes d'être les complices de cette mort. Ceux-ci protestent de leur innocence mais Marguerite, atteinte dans ses affections les plus chères, n'aura de cesse de se venger.



## LA "DAME NOIRE" DE HAINAUT

Cependant, elle ne peut dans l'immédiat s'en prendre directement aux Avesnes, l'appui de Guillaume de Hollande les rendant trop redoutables. C'est donc aux habitants du Hainaut, dont elle reste souveraine viagère, qu'elle fait peser le poids d'un courroux devenu presque insensé.

Elle commence par retirer leur charge à tous les "officiers" (ceux qui remplissent un "office" public) nés dans le pays : bailli, prévôts, châtelains, sergents. Elle les remplace par des Flamands. Puis elle surcharge de tailles les gens de toute condition, grève les denrées et marchandises d'un impôt exorbitant. Surtout, elle envoie en Hainaut "trois cents flamands désignés par elle parmi tout ce qu'il y avait en Flandre de gens avides et sanguinaires"<sup>2</sup>. Ces "vassaux de la Souveraine de Flandre", comme elle les fait appeler, se conduisent en véritables oppresseurs, rançonnant quasi impunément les habitants, du plus riche au plus pauvre.

On comprend que, dans la région, la Comtesse soit appelée "Marguerite la Noire". Les magistrats de Valenciennes la déclareront "traîtresse à la patrie, tyranne et pilleresse..."

## LA GUERRE OUVERTE

Au printemps 1253, Marguerite est parvenue à réunir une armée considérable en Flandre, en France, en Picardie et jusqu'en Poitou. Elle se juge en mesure de reprendre à Guillaume de Hollande les possessions dont il l'a dépouillée.

Elle fait équiper de nombreux vaisseaux pour une descente dans les îles de Zélande, sous le commandement de Guy et Jean de Dampierre.

L'empereur, prévenu, confie la défense de la Zélande à son frère Florent, tandis que Jean d'Avesnes convoque toute la chevalerie du Hainaut.

Le 04 juillet 1253, les Flamands débarquent dans l'île de Walcheren. Ils essuient une sanglante défaite dans les bancs de sable. De nombreux rescapés périssent noyés. Les vaisseaux sont perdus, Guy et Jean de Dampierre faits prisonniers.

Voici Marguerite à nouveau plongée dans l'affliction, ce qui ne diminue en rien sa colère ! Elle la domine pourtant et tente de négocier la libération de ses fils en adressant des ambassadeurs à l'Empereur. Celui-ci les éconduit avec cette réponse : "*A celui qui sa foi brise, foi ne se doit garder*".

La colère de la Comtesse redouble. Malgré tout, ses conseillers la persuadent de demander la médiation du roi de France. Louis IX, pacifique, la lui accorde et cette fois l'Empereur accueille plus favorablement la délégation flamande.

Mais les conditions qu'il impose pour libérer les prisonniers sont draconiennes : Marguerite doit reconnaître solennellement ses torts, renoncer définitivement aux îles de Zélande et à la Flandre impériale et verser une somme de deux cent mille florins. Le dépit de Marguerite ne connaît plus de bornes : "*Voyez, dit-elle à son conseil assemblé, comme ce Hollandais cherche en toutes choses à m'humilier ! J'aimerais mieux mourir de la mort la plus honteuse, plutôt que de me soumettre à ses lois !*"

Ulcérée, elle proclame son fils Guy, tout prisonnier qu'il soit, Comte de Flandre et elle déclare que s'il venait à mourir, elle abandonnerait tous ses droits sur le comté à Robert, fils aîné de Guy. Pour parfaire sa vengeance, elle conçoit pour le Hainaut un projet qui doit ruiner les d'Avesnes : elle donnera cette province au roi de France, à condition qu'il fasse remettre en liberté Guy et Jean de Dampierre.

La Comtesse prend une nouvelle fois le chemin de Paris, mais Louis IX accueille vertement sa proposition. Il s'indigne de voir une mère dépouiller ses fils pour satisfaire ses passions

---

<sup>2</sup> Jacques de Guyse, Franciscain de Valenciennes dans les "Annales du Hainaut, Chronique qu'il rédige au XIV<sup>ème</sup> siècle... et qui n'est peut-être pas à prendre au pied de la lettre !

haineuses : *“Les d’Avesnes sont aussi bien vos enfants que les Dampierre”*, lui dit-il. *“Nous les avons déclarés héritiers du Comté de Hainaut. A Dieu ne plaise que nous prenions jamais l’héritage d’autrui”*. Et il la congédie en déclarant qu’il ne veut plus entendre parler de cette affaire<sup>3</sup>.

## **L’EXPEDITION DE CHARLES D’ANJOU EN HAINAUT**

Ainsi repoussée, Marguerite ne se tient pas pour battue. Elle profite de ce que Louis IX est retenu par la croisade pour aller voir son frère Charles, Comte d’Anjou. Et elle lui offre la terre de Hainaut à condition qu’il fasse la guerre à Guillaume de Hollande afin d’obtenir la libération des Dampierre. Charles ne peut accepter ce que le roi a refusé, mais il propose que la Comtesse lui engage le Hainaut pour le temps qu’elle vivra, cette province devant ensuite revenir aux d’Avesnes. Marguerite, voyant qu’elle ne pourrait jamais dépouiller complètement ses enfants du premier lit, accepte cette proposition.

En octobre 1253, Marguerite passe un acte de donation et emprunte de fortes sommes à plusieurs banquiers d’Arras pour faire face aux premières dépenses de l’expédition du Comte d’Anjou car celui-ci ne peut espérer prendre possession du Hainaut que par les armes. Charles rassemble à Compiègne une nombreuse armée où figurent des princes et seigneurs non seulement de France mais aussi de Bourgogne, de Champagne, de Lorraine, du Poitou.

Sûrs de leur force, Marguerite et Charles vont jusqu’à lancer un défi à Guillaume de Hollande : ils lui donnent rendez-vous dans la plaine d’Assche, entre Bruxelles et Alost, pour y livrer un combat à outrance. Ils menacent même d’envahir la Hollande si les prisonniers ne sont pas relâchés.

Mais l’armée d’invasion doit faire face à des fortunes très diverses. Plusieurs villes dont le Quesnoy, Maubeuge, Mons, craignant l’incendie et le pillage, ouvrent leurs portes et font allégeance au Comte d’Anjou. D’autres, au contraire, comme Valenciennes, résistent farouchement : quatre assauts successifs n’en viennent pas à bout. Le sire d’Enghien ne veut pas davantage reconnaître d’autre comte que Jean d’Avesnes : il lève une armée dans le pays et ; une nuit, plus de deux mille hommes fondent par surprise sur le camp des envahisseurs, y semant la déroute.

Cependant, un cinquième assaut finit par avoir raison des défenseurs de Valenciennes. De mauvaise grâce, les Bourgeois se soumettent en Janvier 1254, à la condition que l’héritage de Jean d’Avesnes, leur “seul Souverain” soit sauvegardé.

Charles d’Anjou ne reste d’ailleurs pas longtemps dans la ville. L’empereur et son beau-frère, las d’attendre dans la plaine d’Assche, reviennent en Hainaut, reprennent Mons et se dirigent vers Valenciennes. A l’approche de leur armée, Charles se retranche aux environs de Douai, avec l’espoir d’y voir arriver des renforts.

## **FIN DE LA LUTTE DES DAMPIERRE ET DES D’AVESNES**

Jean d’Avesnes a pratiquement repris possession du Hainaut quand un événement imprévu va provoquer le dénouement. Une révolte des Frisons oblige Guillaume de Hollande à regagner le Nord du pays. Alors qu’il poursuit les rebelles pour les châtier, son cheval s’engage sur un marais

---

<sup>3</sup> Les démarches de Marguerite auprès de Louis IX, à la suite de l’emprisonnement de ses deux fils sont rapportées par plusieurs historiens dont essentiellement Leglay dans son “Histoire des Comtes de Flandre”. Cependant, à cette époque, le roi est en Syrie (où il est resté quatre ans, de mai 1250 à avril 1254) et la Régente Blanche de Castille est décédée depuis plusieurs mois (novembre 1252). Faut-il supposer que Saint Louis disposait d’agents de liaison lui permettant de garder le contact avec le royaume ?

couvert de glace. Celle-ci rompt et l'Empereur, désarçonné, est impitoyablement massacré. Il n'a que vingt-huit ans.

Entre temps, Louis IX était rentré de croisade.

Irrité de voir que le conflit Flandre-Hainaut n'avait fait qu'empirer il avait tenté de rencontrer Guillaume de Hollande à Gand (novembre 1255). Sans succès, car l'Empereur était déjà retenu par la guerre que lui faisaient les Frisçons. La catastrophe de sa mort précipite les événements.

Les Avesnes ayant perdu leur plus solide allié, songent à traiter avec leur mère. Marguerite, dont le plus cher désir est la délivrance de ses fils Guy et Jean, consent enfin à des propositions d'arrangement.

La paix ne se fait pas sans difficultés.

Louis IX prie d'abord son frère de rendre à Marguerite l'usufruit du Hainaut, ce qu'il accepte contre versement d'une somme de cent soixante mille livres (par traité de Péronne de 1257, la Comtesse reconnaîtra cette dette, payable en douze ans, par elle et ses successeurs).

En octobre 1256, le traité de Bruxelles rétablit les anciennes relations entre la Flandre et la Zélande. Mieux encore, ce traité prévoit que le jeune Régent, Florent, fils de Guillaume de Hollande, épousera Béatrix, fille de Guy de Dampierre !

Enfin, la décision arbitrale de 1246, adjugeant la Flandre aux Dampierre et le Hainaut aux d'Avesnes est de nouveau ratifiée solennellement devant Louis IX.

Guy et Jean de Dampierre sont alors délivrés, après une captivité de plus de trois ans. Quant à Jean d'Avesnes, qui a toujours souffert d'être déshérité, il meurt épuisé par les luttes et miné de chagrin, à la veille de Noël 1257. Son fils aîné, prénommé comme lui, Jean, devient son successeur au Comté de Hainaut.

La mort de Jean 1<sup>er</sup> détermine son frère, Bauduin d'Avesnes, à aller se jeter aux pieds de sa mère... et Marguerite, à lui accorder son pardon.

Ainsi se termine une lutte qui aura duré dix ans et laissera des cicatrices que les siècles auront beaucoup de mal à effacer !

## LES DERNIERES ANNEES

Le retour des Dampierre ramène en Flandre le calme et la prospérité. Pour Marguerite, c'est le début d'un repentir qui la pousse progressivement à la réconciliation et à la réparation.

Sur cette dernière partie de sa vie, certains historiens évoquent surtout "la pieuse princesse" qui a elle-même désiré "attirer sur elle la miséricorde de Dieu et obtenir de lui une heureuse délivrance de la servitude du péché".

Ceci doit sans doute être nuancé.

Par exemple, si elle ordonne "qu'une somme de onze cents livres soit prélevée sur les revenus de ses forêts de Mormal en Hainaut, pour la réparation des torts et injustices commis en son nom", elle se montre par contre sévère envers le Sire d'Enghien qui a contribué à faire échouer l'expédition en Hainaut du Comte d'Anjou. Le Sire d'Enghien ne pourra revenir à la cour de Marguerite qu'en fondant "à perpétuité une rente annuelle de quarante muids de blé et de douze cents livres de lard à distribuer chaque année aux villages qui ont le plus souffert pendant la guerre, et octroyer en outre un tonneau de harengs salés tous les vendredis de Carême". Cela ressemble plus à un règlement de comptes qu'à un geste de mansuétude !

Il faut ce pendant reconnaître que, dans de très nombreuses circonstances, Marguerite fait preuve d'un véritable repentir. Elle apporte, en particulier, un soin spécial au règlement des affaires de famille : elle veut prévenir les dissensions qui pourraient à nouveau s'élever entre les enfants de ses deux maris. Manifestement, elle en trop souffert !

Dès Novembre 1273, elle établit son testament. Il contient plus de trois cent cinquante legs en faveur d'églises, maisons religieuses, établissement charitables, hôpitaux, aussi bien en Hainaut qu'en Flandre.

Surtout, elle rend sa faveur à son petit-fils, Jean d'Avesnes. En mai 1279, il est couronné Comte du Hainaut en l'église Sainte Waudru à Mons. En septembre de la même année, Marguerite abdique de tout pouvoir sur le Comté de Flandre en faveur de Guy de Dampierre. Qu'elle conduit dans les principales villes pour y recevoir la consécration populaire.

Depuis plusieurs années déjà, Guy assume l'essentiel du gouvernement, Marguerite recherchant souvent le calme de L'Abbaye de Flines devenue son séjour de prédilection<sup>4</sup>. C'est là qu'elle ressent les premières atteintes d'une "fièvre lente" qui mine petit à petit ses forces et qui va l'emporter.

Ainsi avertie de sa fin prochaine, Marguerite prend toutes les dispositions pour apaiser les tempêtes qu'elle a elle-même suscitées ou entretenues. Le 10 février 1280, à Gand, elle meurt au milieu de ses enfants et petits enfants : elle a près de 79 ans, longévité peu habituelle à l'époque.

Un témoignage insigne de réconciliation est immédiatement rendu par son petit-fils, Jean II d'Avesnes : il ordonne que pendant trois jours et trois nuits, toutes les tours du Comté de Hainaut soient éclairées par deux flambeaux, l'un portant les armes des Avesnes et L'autre, celles de Flandre.

Le 16 février, le corps de Marguerite est ramené à l'Abbaye de Flines, lieu qu'elle a choisi pour sa sépulture. Enguerran de Créquy, évêque de Cambrai, célèbre les funérailles, avant l'inhumation dans le chœur de la chapelle, auprès de son deuxième époux, Guillaume de Dampierre.

---

<sup>4</sup> Si l'on tient compte du fait que Marguerite a établi son testament en 1273 et que, au soir de l'existence, elle a beaucoup délégué à son fils Guy, on peut penser que son séjour à l'abbaye s'est étalé sur plusieurs années. Il n'est donc pas excessif de dire qu'avec la période à Orchies (1232 – 1244), Marguerite a pu vivre de quinze à vingt années en Pévèle.

De nombreux autres membres de la famille seront ensevelis par la suite, au pied du maître-autel. Parmi eux, réunis par l'amitié dans le même tombeau, deux petits-fils de la Comtesse : Jean de Flandre, évêque de Liège et Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai – nouveau témoignage touchant du rapprochement des deux branches rivales<sup>5</sup>.

Hélas ! il ne reste rien des monuments funéraires, l'Abbaye de Flines ayant été rasée à la Révolution. Cependant, les esquisses exécutées en 1601 par Antoine de Succa pour les Archiducs Albert et Isabelle, alors souverains du pays, donnent une idée de leur magnificence.

Une autre cérémonie spectaculaire suit de peu la mort de Marguerite : Jean II d'Avesnes réhabilite publiquement la mémoire de son père en lui organisant de nouvelles obsèques solennelles.

Il fait exhumer le corps qui gisait depuis vingt-deux ans à la collégiale de Leuze. Il le revêt d'abord de tous les insignes de la souveraineté et le fait mettre dans une châsse magnifique qu'il présente à toutes les villes du Hainaut. Les habitants peuvent ainsi rendre à Jean 1<sup>er</sup> l'hommage et les honneurs habituellement réservés aux Seigneurs du pays.

A Mons, capitale de la province, le prévôt, les échevins et les bourgeois, un cierge d'une main et une épée nue de l'autre, vont au-devant du prince mort et du prince vivant, proclamant le père et le fils Comtes de Hainaut, Sires légitimes de la terre.

Enfin, de splendides obsèques sont célébrées en l'église de Saint Waudru, comme si Jean 1<sup>er</sup> n'était décédé que de quelques jours. Le fils conduit ensuite son père à Valenciennes pour le faire inhumer dans l'église des Dominicains.

Ainsi, après les bulles des pontifes et les décisions des rois, c'est le Hainaut tout entier qui veut laver l'affront fait à celui qui avait toujours souffert d'être traité en bâtard.

## **LA SAGE COMTESSE DE FLANDRE ET LA BIENFAITRICE DE PEVELE**

Au cours des vingt dernières années de son règne, Marguerite fait de la Flandre un des pays les plus prospères d'Europe. Très active – on l'a vue souvent parcourir à cheval ses états – elle gouverne avec sagesse et prudence.

Dès 1252, elle avait affranchi les serfs de tous ses domaines, les exemptant du droit que les Comtes de Flandre exerçaient chaque année à la Saint Rémi, soit trois deniers par homme et un denier par femme. Elle renonce ensuite à un autre droit que lui donnait la coutume dénommée "Halvehave", qui consistait à lever la moitié des meubles sur les biens des serfs décédés.

Experte dans la direction des affaires, Marguerite ne néglige rien pour développer le commerce et l'industrie drapière : elle ordonne de creuser des canaux, fait battre monnaie, accorde des franchises de circulation. Dans les principales villes, elle introduit le renouvellement annuel des échevins et favorise les foires.

A Lille, elle marche sur les traces de sa sœur Jeanne qui a donné à la ville sa charte communale. Elle achève l'enceinte fortifiée, un mur épais de cinq mètres, flanqué de tours et percé de huit portes. Elle institue la "Grande Procession" en l'honneur de Notre Dame de la Treille, origine des fêtes de Lille : déjà à cette époque, il s'agit d'une grande manifestation d'allégresse de tous les habitants.

Il reste que, dans son héritage, le pays de Pévèle garde toujours une place de choix : la Pévèle représentait en effet l'essentiel de l'apanage constitué en 1223 par Jeanne pour Marguerite, à l'occasion de son second mariage, à l'occasion de son second mariage. Notre région a particulièrement bénéficié du fait qu'elle en ait fait un lieu de séjour privilégié.

---

<sup>5</sup> Il n'empêche que, quelque vingt ans après la mort de Marguerite, les dissentiments renaîtront quand la branche de Hainaut s'unira à Philippe le Bel dans ses guerres contre la Flandre

Au point de vue architectural, le témoin le plus connu et sans doute le plus beau est l'ancien Hôpital – Hospice de Seclin, fleuron du Mélançois. Il a été entièrement reconstruit au XVII<sup>ème</sup> siècle dans un style qui rappelle la Bourse de Lille et de la Chapelle de l'Hospice Comtesse.

Mais l'histoire a gardé bien d'autres traces de Marguerite dans notre environnement immédiat. Un relevé chronologique le montre amplement :

- **1225** : Marguerite confirme les privilèges accordés par Jeanne aux Bourgeois de Seclin, ville relevant de sa dot.
- **1232** : Marguerite, veuve de Guillaume de Dampierre, s'installe à Orchies. Elle donne à la ville une construction municipale, tout comme la Comtesse Jeanne venait de le faire à Lille. Elle y introduit la fabrication des draps et contribue à en faire une cité commerciale prospère (6).
- **1234** : Près d'Orchies le long du ruisseau de l'Orque (appelé depuis ruisseau de l'Hôpital), Marguerite met en chantier le monastère de l'Honneur Notre Dame, abbaye de Bernardines, qui sera transféré par la suite à Flines les Râches. En mai, elle assigne au monastère cent livres à percevoir annuellement sur le tonlieu (7) et le poids public de Lille, moitié à Noël et moitié à la Nativité de Saint Jean Baptiste. Cette rente faisait partie de son apanage. Par acte séparé, Marguerite donne les portions de dîmes qu'elle possède à Auchy, Coutiches et Orchies, donation qui sera ratifiée en mai 1238 par Wauthier de Marvis, évêque de Tournai. Enfin, le 09 octobre, Marguerite souscrit la charte de fondation de l'abbaye, conçue en ces termes :

*“Moi, Marguerite, Dame de Dampierre, je fais savoir à tous, présents et à venir, que pour le salut de mon âme et de celle de Guillaume de Dampierre, mon défunt époux, et de tous mes ancêtres, j'ai donné en aumône à Saint Bernard et à tout l'ordre de Cîteaux, le bien appelé “L'honneur Notre Dame”, situé près d'Orchies, au diocèse de Tournay, avec toutes dépendances, pour qu'il soit à perpétuité une abbaye de religieuses de ce même ordre et de la filiation de Clairvaux.”*

*“En foi de quoi, j'ai fait sceller de mon sceau les présentes lettres. Donné en l'an du Seigneur MCCXXXIV, le jour de Saint Denis.”*

- **1236** : Marguerite établit à Orchies un hôpital “pour les lépreux étrangers” (de nombreux croisés avaient ramené la lèpre de leurs lointaines expéditions). L'établissement, “situé à deux cents pas de Théomolin, dans la direction de Landas”, est appelé la Bonne maison Saint Lazare ; il comporte une chapelle dédiée à Saint Laurent (8).
- **1239** : Toujours à Orchies, Marguerite fait une importante donation au béguinage de Saint Marie Madeleine. Cette institution, fondée dès 1170 par le conseil de la ville, rassemble des femmes pieuses qui désirent vivre en communauté, tout en se consacrant aux soins des malades à domicile. Marguerite leur fait don de six cents de terre, avec une église bâtie dans leur “couvent”, et de plusieurs maisons pour loger et soigner les sans-abri.
- **1242** : Marguerite cède à l'abbaye de l'Honneur Notre Dame, pour en jouir après sa mort, la maison qu'elle s'était fait bâtir dans l'enceinte claustrale.
- **1244** : Marguerite, devenue Comtesse de Flandre, fait don à six communes : Auchy, Orchies, Bouvignies, Coutiches, Flines et Râches, d'une vaste plaine, située au sud de Flines, qui s'appellera désormais le “Marais des six villes”. L'acte de donation a été conservé :

*“Je, Marguerite de Dampierre, fais savoir à tous ceux présents et à venir, que j'ai donné aux paroissiens de Flines, de Râches, de Coutiches, d'Orchies, d'Auchy et de Bouvignies qui dépendent de moi ou de mon fief et delà à perpétuité, les aises du marais de Flines en pasturage, en herbages, ne pouvant y conduire que leurs propres bestiaux. Je leur ai donné et octroyé comme le tenant de moi et de mes*

*descendants, seigneurs de Pévèle, et me paieront chaque année, à la Saint Rémi ; ou à mes descendants, cinq sols de blanc et artésiens, en cens. S'il arrivait qu'une de ces communes refusait de payer la somme ci-dessus énoncée, elle serait privée du Pâturage pour ses bestiaux jusqu'à ce qu'elle ait payé la dite somme avec les arrérages, s'il y en avait."*

*"Je donne également et octroie à l'abbaye de l'Honneur Notre Dame d'Orchies, pour y conduire des bestiaux en pâturage comme pour les autres communes sus énoncées et pour que ce soit chose stable et pour que mes boirs ou autres ne puissent aller à l'encontre, j'ai donné ces lettres scellées de mon propre scel, faites et données à Orchies, en l'an de l'incarnation de J.C. 1244, au mois d'avril."*

- **1245** : Marie, la fille de Marguerite, prend le voile à l'abbaye de l'Honneur Notre Dame. Aussitôt, la Comtesse délivre une nouvelle charte qui accorde de nombreux privilèges aux religieuses :

*"Que les personnes de cette église puissent parcourir notre terre en tous sens, transporter d'un lieu à un autre ce qui leur appartient, vendre ou acheter pour leur propre usage, pour elles-mêmes ou pour leurs gens, dans les foires ou ailleurs, sans payer aucun droit de vinage, de passage, de rouage, de tonlieu, de pesage ou autre semblable. On ne pourra en conséquence exiger d'elles ni de leurs messagers aucune de ces redevances, mais à l'avenir, elles seront totalement exemptes de celles dont le produit nous revient. "En outre, les moulins qu'elles possèdent et posséderont sur nos terres et domaines, seront libres de toutes coutumes et usages, tant pour les fers qui y sont employés que pour autre chose, en tant que ces droits nous appartiennent.*

*"De plus, quant aux pâturages communs et aux droits d'usage existant dans notre domaine, nous voulons et concédons que, partout où la susdite église possédera une cour ou nourrira des bestiaux, elle jouisse des mêmes prérogatives que les communautés et habitants des lieux, sans que personne puisse l'en empêcher..."*

Par la suite, Marguerite détache de ses domaines ou achète de ses deniers des portions de dîmes à percevoir sur Râches, Auchy et Landas, des biens et revenus divers à Flines, Coutiches, Orchies, Orchies, Capelle, Templeuve, Genech, Nomain. Elle ajoute une partie du bois de Râches, proche de la cense que l'abbaye possède pour l'exploitation de ses propriétés déjà importantes dans ce secteur.

En cette même année Marguerite fonde le béguinage de Bruges.

- **1246** : Marguerite crée l'hôpital Notre Dame de Seclin, destiné à accueillir les malades, les pauvres et également les pèlerins en visite à Saint Piat.
- **1251** : Les chanoines de Tournay, possesseurs de la dîme d'Orchies, ayant pris ombrage de l'établissement d'une abbaye dans leur paroisse, Marguerite décide de la transférer dans le diocèse d'Arras à Flines les Râches où le monastère possède déjà de nombreuses propriétés. La construction des bâtiments durera plusieurs années : l'abbaye "Notre Dame de Flines" sera l'une des plus belles et des plus vastes du comté. (*voir un avis plus nuancé des causes du transfert de l'abbaye dans l'article de Madame Caroline Biencourt-Hermant intitulé : "Le transfert de l'abbaye de l'Honneur Notre Dame d'Orchies à Flines (1234 – 1253)".*)
- **1254** : Début de la translation de l'abbaye de l'Honneur Notre Dame à Flines. Dans les bâtiments d'Orchies, les religieuses laissent la place à l'hôpital fondé une dizaine d'années avant, dans la ville, par la Comtesse Jeanne – établissement devenu trop exigu et qui prend le nom d'hôpital de Théomolin. En plus des édifices conventuels, élevés sur un terrain de six bonniers, les Bernardines abandonnent la maison de la Comtesse, le vivier de Théomolin et huit bonniers de terre labourable s'étendant du monastère jusqu'aux portes de la ville.
- **1257** : Fin de la translation à Flines. A titre de compensation, Marguerite fait don à celles qu'on appellera bientôt les "Dames de Flines", d'une somme de quinze cents livres, monnaie de Flandre, et de quatorze bonniers de terres ainsi que du reste du bois de Râches.

- **1258** : Marguerite donne au village de Templeuve sa vraie charte de propriété : c'était le droit de tenure et la pâture du marais, commun aux habitants de Fretin, Ennevelin et Templeuve.
- **1260** : Marguerite fait don à l'hôpital d'Orchies de "neuf muids de blé, à percevoir sur les abbayes de Flines et de Marquette".
- **1273** : Marguerite fait un legs de 50 livres à l'abbaye de Saint Amand.  
En novembre, elle donne par testament à l'abbaye de Cysoing, une rente annuelle de quinze livres, payante le jour de son obit.
- **1278** : Marguerite mande aux bailli et Echevins de Mardick "*qu'ils eussent chaque année à fournir quinze mille harengs au pourvoyeur de l'hôpital fondé par elle dans sa ville de Seclin*". (voir l'acte de donation de Marguerite en 1246 qui fait déjà mention des 15000 harengs, il semblerait qu'elle renouvelle ici sa demande devant la mauvaise volonté du Bailli et des Echevins de Mardick à remplir leurs obligations)

Bien d'autres dates auraient sans doute pu ajoutée à cette liste, si nous avions pris le temps de consulter les nombreux écrits sur l'œuvre de Marguerite dans ce pays de Pévèle – Mélantois qu'elle a tant aimé.



## EPILOGUE

Que conclure au terme de cette étude ?

La sagesse invite à ne pas juger ses semblables, mais précisément... Marguerite fait-elle partie du commun des mortels ?

On peut constater que sa vie, exceptionnellement longue pour le Moyen Age, a présenté bien d'autres aspects exceptionnels.

Elle a comporté, en gros quatre tranches, chacune d'une vingtaine d'années mais pratiquement opposées l'une à l'autre, les périodes calmes succédant alternativement aux périodes orageuses.

Face à ce destin étrange et tourmenté, Marguerite a été une femme partagée, cédant sans doute trop souvent à un tempérament fougueux et contrasté. Elle a été à la fois généreuse et vindicative, pieuse et altière, pondérée et irréfléchie, mais toujours farouchement volontaire.

Ceci explique que la Flandre et le Hainaut ne peuvent avoir gardé le même souvenir, les innombrables bienfaits ici n'ayant pas fait oublier les méfaits là !

A la question : "Marguerite, une grande Dame ? " On peut répondre sans hésiter : "une Dame hors du commun" qui, à des titres diverses, n'a pas laissé personne indifférent. Et certainement, un des plus grands personnages que la Pévèle ait connu. Certainement aussi, un de ses plus grands bienfaiteurs.





Jeton du comté de Hainaut : Marguerite de Constantinople

Mère de Guy de Dampierre, père de Jean, comte de Namur, père de Marie, mère de Marie de Breban, mère de Clinet de Talleyrand-Grignols, père d'Isabeau, mère de Pierre de Lanes, père de François, père de Bertrand, père de Suzanne, mère d'Arnaude-Armande de Bédorède, mère de Fiacre de Biaudos, père de Jeanne-Françoise (dite Madame de La Lande), mère de Jeanne-Françoise, mère de Louis, marquis de Gouy d'Artsy, père de Monique, mère d'Arsène, comte O'Mahony, père de Maurice, père d'Yvonne, mère de Monique Bougrain, mère de Dominique Barbier.